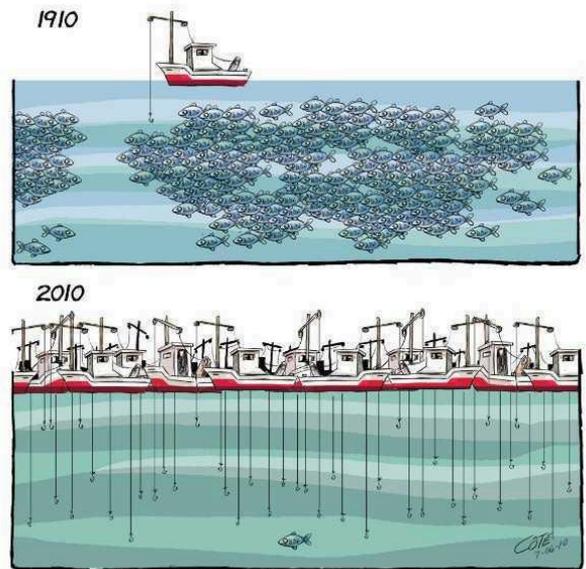


Chapitre 3 : La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

(Durée indicative 2 semaines ->27/11)

« Nous n'avons pas hérité La Terre de nos ancêtres, mais L'empruntons à nos enfants »
Antoine De Saint-Exupéry



Indications officielles : « On expliquera pourquoi l'analyse économique du développement durable, qui se fonde sur la préservation des possibilités de développement pour les générations futures, s'intéresse au niveau et à l'évolution des stocks de chaque type de capital (accumulation et destruction) ainsi qu'à la question décisive du degré de substitution entre ces différents capitaux. On évoquera, à l'aide d'exemples, les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique (épuisement des ressources énergétiques et des réserves halieutiques, déforestation, augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, etc.). L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission. »

1) Les limites écologiques de la croissance actuelle et l'avènement du « développement durable »

- 1.1) Panorama
- 1.2) Le développement économique résulte de l'accumulation de quatre types de capitaux

2) De la substituabilité des capitaux : le progrès technique peut-il sauver la planète ?

3) Les politiques climatiques peuvent-elles assurer une croissance soutenable ?

- 3.1) Les défaillances du marché en matière de protection de l'environnement justifient l'existence de politiques climatiques
- 3.2) Les outils de la politique climatique sont d'autant plus efficaces qu'ils sont combinés

Notions obligatoires : capital naturel / physique / humain / institutionnel, biens communs, soutenabilité, réglementation, taxation, marché de quotas d'émission.

Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.

Notions complémentaires : développement durable, substituabilité (degré de substitution), empreinte écologique.

Biens collectifs : biens qui présentent la particularité d'être à la fois *non excluables* (on peut les consommer sans en payer le prix) et *non rivaux* (la consommation du produit par un agent économique n'empêche pas celle d'un autre agent).

Biens communs : biens qui ont la particularité d'être à la fois *rivaux* et *non excluables* (nombre des éléments du capital naturel* ont cette propriété).

Capital humain : ensemble de l'expérience et des compétences accumulées qui ont pour effet de rendre les travailleurs plus productifs. On y inclut parfois la santé d'une population.

Capital naturel : ensemble des ressources naturelles utiles à l'homme et exploitables techniquement et économiquement.

Capital physique : ensemble des biens de production durables (machines, bâtiments...).

Capital institutionnel : Ensemble des institutions qui permettent d'accroître la solidarité et la confiance entre les acteurs dans une

société donnée (ex. Constitution, droits de propriété, Sécurité sociale, Etat de droit...)

Croissance économique : augmentation de la production d'un territoire sur longue période. Le taux de croissance économique mesure le rythme de la croissance économique. Il se mesure par le taux de variation du PIB en volume.

Développement durable : développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Empreinte écologique : indicateur qui mesure la surface nécessaire pour produire ce qui est consommé par une population et pour absorber les rejets de gaz à effet de serre qu'elle engendre.

Externalités : effet produit par un agent économique lorsqu'il procure à autrui, par son activité, une utilité ou un avantage gratuits (externalité positive), ou une désutilité (externalité négative), un dommage sans compensation monétaire

Effet rebond : augmentation de consommation d'un bien liée à la baisse de l'intensité énergétique de ce bien et donc à la baisse de son coût qui vient annuler, voire aggraver, l'effet initial positif pour l'environnement.

G.E.S. (Gaz à effets de serre) : L'effet de serre est principalement dû à la vapeur d'eau et aux nuages soit environ 72 % du phénomène, les 28 % restant étant pour l'essentiel le fait du CO₂. Il porte la température moyenne à la surface de la Terre de -18 °C (ce qu'elle serait en son absence) à +15 °C. Mais en excès, les GES d'origine humaine participent au réchauffement climatique.

Internalisation des externalités : Prise en compte par un acteur économique des externalités (négatives) générées par son activité qu'il intègre alors à son calcul de coûts (voir taxation et marchés de quotas).

Marchés de quotas d'émission : lieu d'échanges entre offreurs et demandeurs de « droits à polluer », lesquels sont émis par la puissance publique et attribués aux agents économiques en fonction d'un niveau global de pollution toléré (incitation à l'internalisation de l'externalité).

Politique climatique : mesures adoptées par les pouvoirs publics pour limiter le réchauffement climatique et faire face à ses effets, par exemple la réglementation, la taxation, le marché des quotas, mais aussi l'investissement public.

Réglementation : norme imposée par les pouvoirs publics qui fixe les limites de pollution que les agents économiques peuvent émettre. Se distingue des mesures incitatives des politiques climatiques.

Substituabilité : propriété des capitaux à se substituer aux autres (par exemple lorsque le capital technique remplace le travail ou le capital physique le capital naturel).

Soutenabilité : (anglicisme / *sustainable*) : durabilité, longévité du mode de croissance et de développement économique.

Taxation : modalité de l'intervention publique qui consiste à modifier la structure relative des prix par l'introduction d'un impôt afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (incitation à l'internalisation de l'externalité).

Sujets de bac possibles

Dissertation

- Dans quelle mesure la croissance économique peut-elle être soutenable ? (**Autres centres étrangers, 2013**)

- Comment les politiques climatiques peuvent-elles permettre de préserver l'environnement ? (**Polynésie 2013**)

- Les instruments dont disposent les pouvoirs publics sont-ils efficaces pour préserver l'environnement ? (**Asie 2014**)

- La croissance économique s'oppose-t-elle à la préservation de l'environnement ? (**Pondichéry 2015**)

Epreuve composée Partie 1

- Montrez que le PIB ne permet pas d'évaluer la soutenabilité de la croissance. (**Pondichéry 2013, France métro. 2013**)

- Présentez les trois types d'instruments d'une politique climatique. (**Am. Nord 2013**)

- Comment la taxation permet-elle d'agir sur la préservation de l'environnement ? (**Asie 2013**)

- Vous présenterez deux limites écologiques auxquelles se heurte la croissance. (**Polynésie 2014**)

- Expliquez le fonctionnement d'un marché des quotas d'émission. (**Antilles-Guyane 2014**)

- Présentez deux exemples de limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique. (**Amérique du Nord 2015**)

- À quelles conditions la croissance est-elle soutenable ? (**France rattrapage 2015**)

Epreuve composée Partie 2

∅

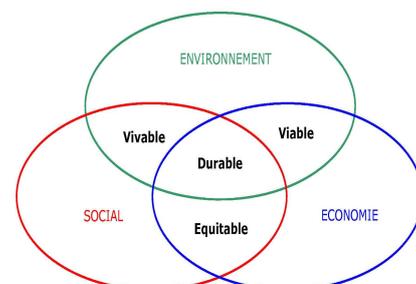
Epreuve composée Partie 3

- Vous montrerez que la politique climatique repose sur la complémentarité de différents instruments. (**Liban 2013**)

- Vous expliquerez pourquoi les trois types d'instruments utilisés en matière de politiques climatiques sont complémentaires. (**France métro. 2013**)

☞ **Développement durable (ou soutenable « *sustainable development* »)** (notion popularisée par le Rapport Brundtland de 1987). C'est le développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Autrement dit, il s'agit d'avoir un mode de croissance qui permet à la génération suivante d'avoir au moins autant de bien-être que notre propre génération, notamment de préserver l'écosystème dont une partie est non-renouvelable. Le développement durable ou soutenable intègre trois dimensions : la **dimension économique** (une croissance future des richesses doit être possible), la **dimension sociale** (cette richesse doit être équitablement partagée dans le monde et entre les générations), la **dimension environnementale** (les ressources et la planète doivent être préservées).

Croissance soutenable ≈ Croissance qui est conforme au développement durable



1) Les limites écologiques de la croissance actuelle

1.1) Panorama

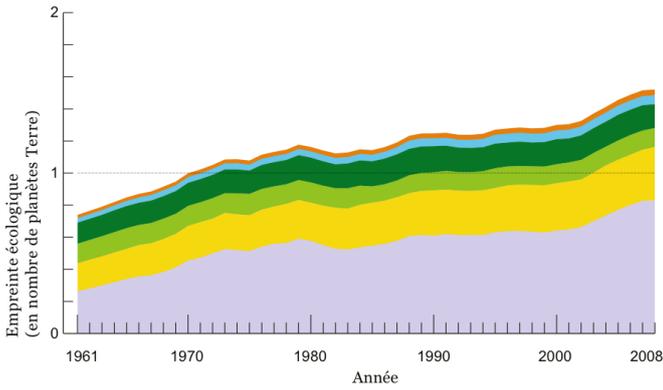
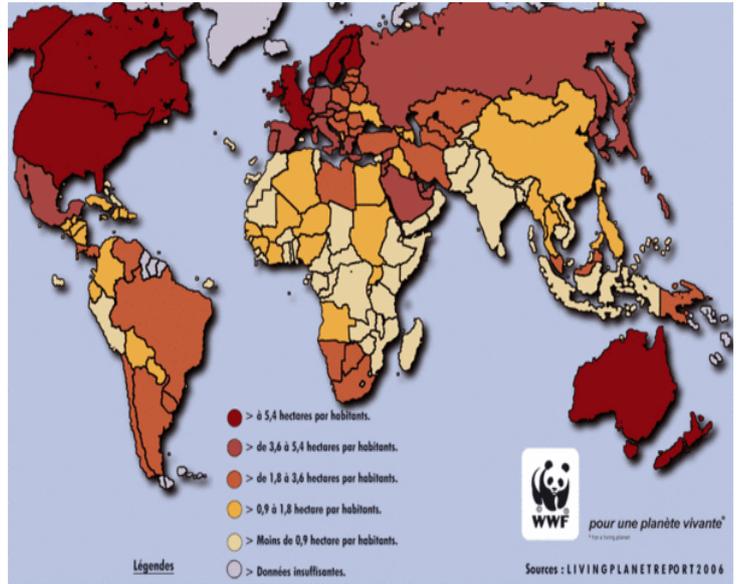


Figure 3: Empreinte écologique globale par composante entre 1961 et 2008

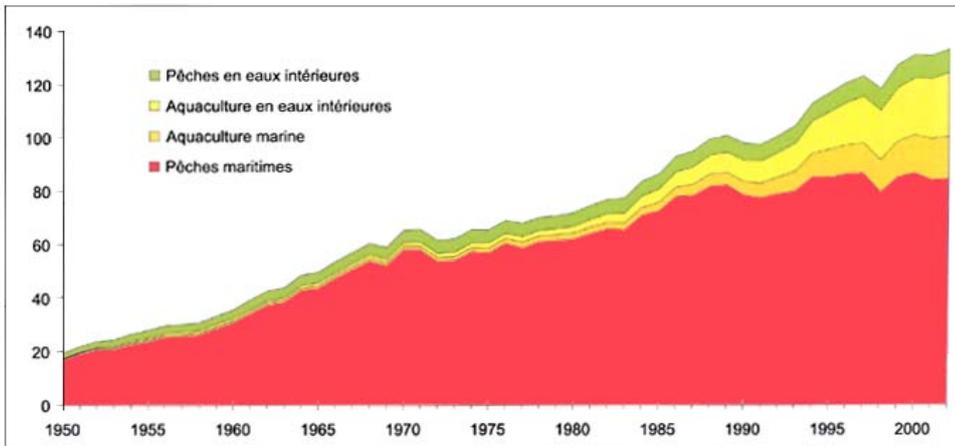
La principale composante de l'Empreinte écologique est l'empreinte carbone (55%).

- Terrains bâtis
- Surfaces de pêche
- Forêts
- Pâturages
- Terres cultivées
- Empreinte carbone



Rapport Planète Vivante 2012, WWF.

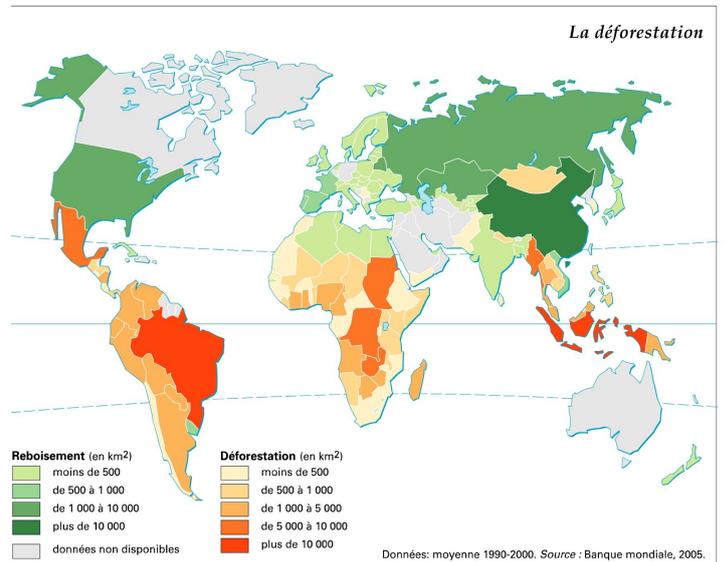
Production mondiale (millions de tonnes), pêche de capture et aquaculture



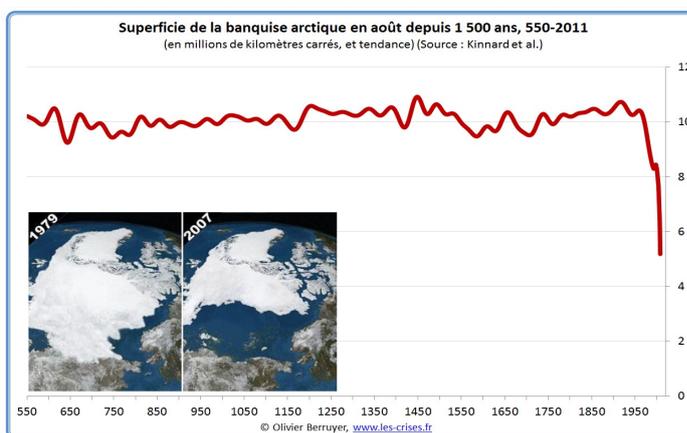
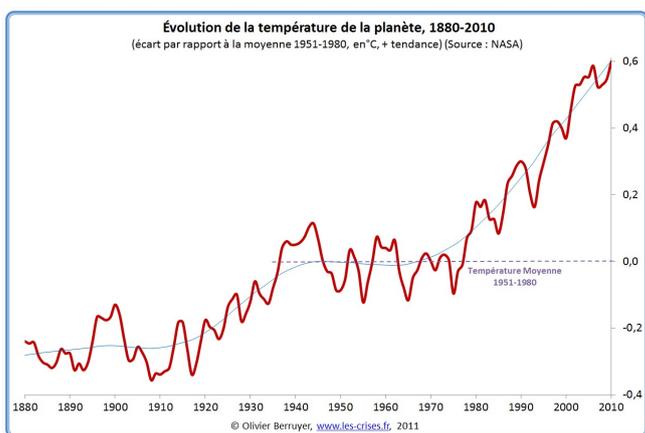
Source : FAO

En 1700, seuls 5% des terres de la biosphère étaient accaparés par des activités humaines intensives (agriculture, villes), 45% étaient dans un état semi-naturel et 50% totalement sauvages. En 2000, 55% de la biosphère étaient accaparés par des activités humaines intensives, 20% étaient dans un état semi-naturel et 25% sauvages.

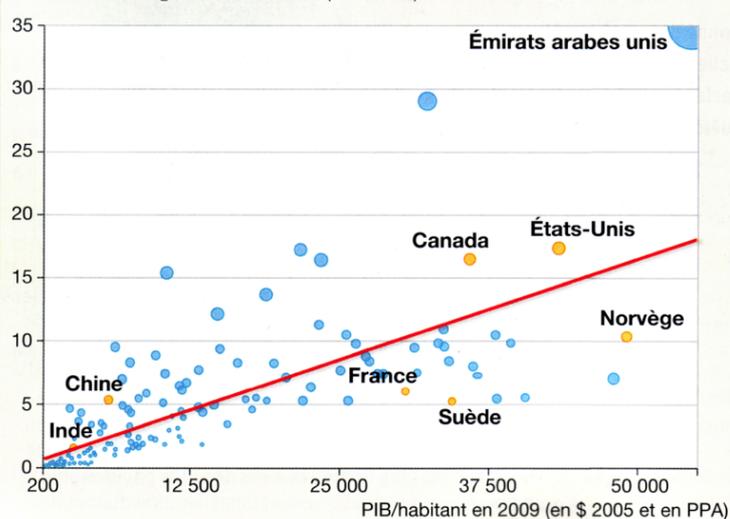
Ellis et al. 2010



Données: moyenne 1990-2000. Source : Banque mondiale, 2005.

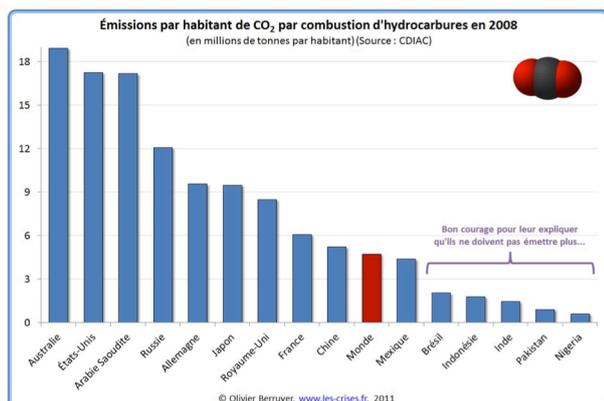
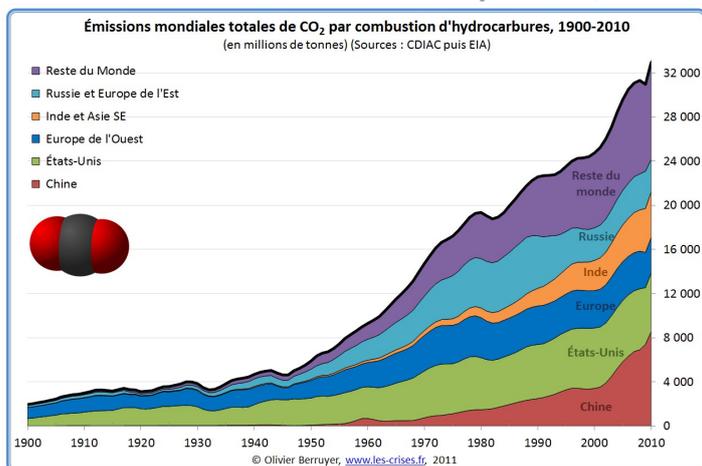


Émissions de CO₂/habitant en 2008 (en tonnes)



Deux degrés, pas plus. Nous sommes prévenus. La température moyenne de la Terre, par rapport à l'ère préindustrielle, ne doit pas augmenter au-delà de ce chiffre. Problème : selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), au rythme actuel, nous sommes partis pour six degrés. Pour rester à deux, il faudrait stabiliser la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère à 450 parties par million (ppm), contre 383 aujourd'hui et 1 000 à la fin du siècle si nous ne faisons rien de plus - le CO₂ est le principal gaz à effet de serre (GES).

Blog Alternatives Economiques, 10/12/2009



✍ 1-Décrivez la chaîne entre montée du niveau des océans et émissions de CO₂ (ou carbone).

✍ 2-Montrez qu'il existe une corrélation entre la croissance économique et la quantité de CO₂ émise.

✍ 3-Que peut-on déduire de la comparaison entre le Canada et la Suède sur l'intensité carbone de la croissance dans ces deux pays ? Sur la Chine et la Suède ?

✍ 4 - Quelles sont les activités humaines à forte empreinte écologique ?

✍ 5 - Quels sont les pays dont les habitants ont la plus forte empreinte écologique ? Où se situe la Chine ?

✍ 6 - Quelles sont les conséquences de la déforestation pour l'humanité ?

✍ 7 - Au cours de quelle décennie s'opère une rupture dans l'évolution des émissions de CO₂ ?

✍ 8 - Quels sont les pays dont l'émission de CO₂ par habitant est la plus élevée ? Expliquez pourquoi.

1.2) Le développement durable et le bien-être résultent de l'accumulation de quatre types de capitaux

Le **capital physique** permet d'assurer la production des biens et services qui participent au bien-être des individus. Son usure est mesurée par l'« amortissement ». Lorsque le stock de capital physique s'accroît, le travail est plus efficace (par exemple, il y a eu mécanisation des tâches manuelles dans l'agriculture) : le bien-être peut s'accroître. En effet, engager davantage de capital productif dans l'activité, c'est rendre possibles une réduction du temps de travail, une hausse du pouvoir d'achat des ménages ou encore un accès à des biens et services plus satisfaisants.

Le **capital humain** procure des avantages privés en termes de rémunération du travail et de possibilité de promotions professionnelles. Mais il génère aussi des externalités positives, pour la collectivité (en termes de capacités d'innovation et d'adaptation). Il rend plus efficace les travailleurs, et permet donc d'augmenter l'offre de biens et services. Ce stock de savoirs, savoir-faire et savoir-être contribue au bien-être.

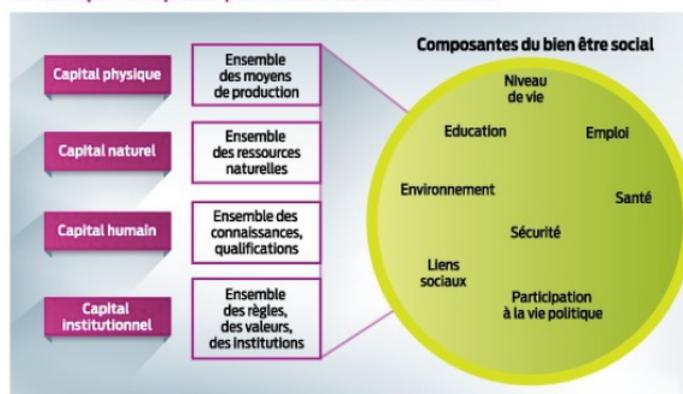
Le **capital institutionnel** comprend les réseaux sociaux, normes, valeurs et institutions propres à une société donnée. Il accroît la confiance mutuelle des acteurs dans une société donnée. Il rend les actions des agents économiques plus prévisibles et facilite donc la coopération et les relations d'interdépendance (par exemple les relations des producteurs avec leurs fournisseurs). Plus son stock est élevé, plus l'épanouissement individuel est favorisé et des effets externes, favorables au progrès économique, s'enclenchent. Cette ressource, favorisant la cohésion sociale, participe elle aussi du bien-être.

Enfin, le **capital naturel** est le support de la vie humaine. Il est l'ensemble des ressources naturelles (renouvelables ou non) pouvant servir à la production. Son exploitation à des fins productives fournit aux individus les ressources nécessaires à leur bien-être. Il peut sembler surprenant de parler de la nature ou du climat comme d'un capital, mais cette métaphore économique se justifie au sens où la nature nous fournit des ressources indispensables à la production.

Le bien-être provient du stock des quatre ressources (capitaux) dont disposent les humains : le volume de ce stock et les interactions entre les ressources comptent. En effet, plus le niveau de capital (global) et les interactions sont élevées, plus le bien être actuel s'élève. Concernant les conditions futures du bien-être, c'est à la fois le niveau de chaque ressource et l'évolution de chacune d'elles qui comptent.

Source : Cours en ligne de Mme Saur et M. Malrieu (<http://www.educlab.com/SES/pdf/Livre.pdf>)

Les quatre capitaux producteurs de bien-être social



Le capital naturel, soit l'ensemble des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, voit son niveau se dégrader au fil du temps selon l'intensité de l'exploitation à laquelle il est soumis. En revanche le capital humain, institutionnel et physique, eux, s'accumulent au cours du temps et constituent un héritage positif pour les générations futures.

Source : Réussir son bac ES, Hors-série, Alternatives économiques, mars 2015

✍ 9 - Expliquez/illustrez l'interaction entre capital physique et capital naturel.

✍ 10 - Expliquez/illustrez l'interaction entre capital institutionnel et capital humain.

✍ 11 - Expliquez/illustrez l'interaction entre capital physique et capital humain.

📖 **Capital** : stock de richesses matérielles ou immatérielles générant des flux de revenus pour son propriétaire.

♥ **Capital naturel (KN)** : ensemble des ressources naturelles (renouvelables ou non) pouvant servir à la production (terre, gisements miniers, rivières -> énergie hydraulique, nappes phréatiques-> irrigation, ...).

Capital physique (KP) : ensemble des moyens de production durables accumulés et participant directement à la fabrication de B&S (machines, bâtiments, outils...) (syn. biens de production, capital fixe, le facteur K).

Capital humain (KH) : stock de connaissances, qualifications, expériences professionnelles (ou savoir-faire), diplômes et de santé incorporé dans la main-d'œuvre (le facteur L).

Capital institutionnel : Ensemble des cadres juridiques et politiques qui structurent les relations sociales et peuvent contribuer au bien-être des populations.

2) De la substituabilité des capitaux : le progrès technique peut-il sauver la planète ?

Le degré de substitution des différents capitaux est au cœur des débats théoriques sur l'avenir de la planète. En effet, à cause de l'activité humaine, puisque le capital naturel diminue alors que les autres capitaux ont tendance à s'accroître, dans la perspective du développement durable, on est amené à se demander si le capital naturel manquant ne peut être remplacé par les autres capitaux, via notamment le progrès technique :

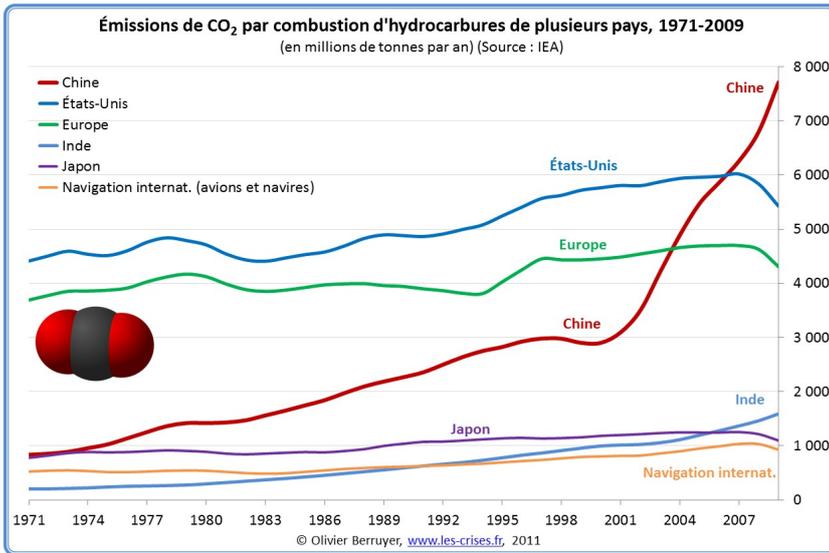
- Dans le débat théorique sur la soutenabilité du développement (/de la croissance), les positions diffèrent selon le degré de substituabilité des capitaux :
 - Selon les néoclassiques, le capital naturel détruit par la croissance peut être compensé par une augmentation du capital physique ou humain source de croissance. Il y a donc substituabilité entre les capitaux (hypothèse optimiste que le progrès technique permet de produire le capital physique remplaçant le capital naturel détruit ou endommagé).
 - Selon d'autres économistes (hétérodoxes), le capital naturel détruit par la croissance ne peut pas être (totalement au moins) compensé par une augmentation du capital physique ou humain. Le capital naturel doit faire l'objet d'une conservation spécifique. Les facteurs de production ne sont pas tous substituables. Les innovations technologiques seules ne peuvent repousser les limites de la croissance économique.
- Dans la pratique, on constate qu'il est très difficile de trancher en raison de l'impossibilité de se mettre d'accord sur la valeur du capital naturel : quelle valeur accorder à la survie des castors ou des abeilles ou des forêts ? Comment savoir aujourd'hui, si une nouvelle énergie avec le même rendement, pourra remplacer le pétrole ?
- Dans la pratique, on constate que des choix incohérents peuvent être faits : on accepte la substitution dans un premier temps mais on la refuse dans ses conséquences (dilemme exemplaire du nucléaire). Ceci pose un problème pour les choix politiques : les intérêts à long terme sont différents des intérêts à court terme et il serait nécessaire de trouver une méthode pour que les individus et les gouvernants s'intéressent davantage aux intérêts à long terme.

✍ **12 - Trouvez 2 exemples illustrant chacun les conceptions ci-dessus (une innovation qui a permis de remplacer du capital naturel, un type de capital naturel non (encore ?) remplaçable par le progrès technique).**

3) Les politiques climatiques peuvent-elles assurer une croissance soutenable ?

♥ Les **biens communs** sont des biens qui sont *rivaux* (leur utilisation par un agent empêche leur utilisation par un autre agent) mais difficilement *excluables*. **Les ressources halieutiques, les nappes d'eau souterraines, le climat, la biodiversité, etc. sont des biens communs.** Pendant longtemps, on a mis en avant la « tragédie des biens communs » à partir de l'exemple de pâturages librement utilisables. Chaque bénéficiaire du « droit de vaine pâture » va chercher à maximiser son avantage individuel en augmentant autant qu'il le peut la taille du troupeau qu'il conduit sur ces pâturages. Le résultat est bien évidemment la disparition de la ressource. On est confronté aujourd'hui à ce problème avec la surpêche qui conduit à ce que des espèces soient menacées de disparition (thons rouges de Méditerranée). En réponse à cette **tragédie des biens communs**, on met souvent l'accent sur la nécessité de définir des droits de propriété (donc de rendre la ressource excluable) afin que les titulaires de ces droits aient intérêt à protéger la ressource. Une autre solution consiste à faire appel à l'Etat qui use de son pouvoir réglementaire (création de réserves et de parcs naturels par exemple, interdiction de la chasse ou de la cueillette, quotas de pêche, etc.).

✍ **13 - Quelle est la « tragédie des biens communs » ?**



✍ 14 - Ce graphique permet-il d'être optimiste ?

3.1) Les défaillances du marché en matière de protection de l'environnement justifie l'existence de politiques climatiques

♥ Dès qu'on est en présence **d'externalités**, le marché est **défaillant** (l'autorégulation concurrentielle par les **signaux prix** disparaît) à cause des phénomènes de **passager clandestin** (on profite d'un bienfait sans rémunérer son producteur, ce dernier n'est pas incité à poursuivre / on pâtit d'un méfait sans que son producteur n'ait à nous dédommager, ce dernier est incité à poursuivre). Dans le chapitre précédent, il s'agissait des connaissances et du progrès technique qui génèrent des externalités **positives**, il faut donc que les pouvoirs publics interviennent pour que leur production soit à la hauteur des besoins sociaux. Pour les questions environnementales, on est en face d'externalités **négatives** générées par les activités humaines de production et de consommation. Comme le marché est défaillant en présence d'externalités, il faut que les pouvoirs publics interviennent **pour limiter** les dommages environnementaux. Pour ce faire il existe 3 modalités.

3.2) Les outils de la politique climatique sont d'autant plus efficaces qu'ils sont combinés

Les pouvoirs publics ont 3 modalités possibles à leur disposition : la **réglementation**, la **taxe** et le **marché**. Chacun de ces outils a des avantages et des inconvénients.

a. La mise en place d'une réglementation (normes environnementales) :

Première manière de faire en sorte que le pollueur tienne compte de sa pollution : la loi qui interdit ou limite et son corolaire, l'amende, qui lui coûte quand il pollue (trop).



Ne pas confondre l'amende et la taxe.

Les **normes** d'émissions, fixées par les autorités publiques, visent à fixer un plafond pour les émissions de carbone ou d'autres GES* liées à la production d'un certain bien ou service. La réglementation est une méthode efficace autant que les moyens de mise en œuvre et de contrôle sont efficaces et pas trop coûteux. C'est le moyen le plus sûr de prévention des effets irréversibles et des pollutions les plus dangereuses qui nécessitent des réglementations draconiennes allant jusqu'à l'interdiction totale. Assez répandues pour réguler les émissions de polluants dans l'air, elles sont bien adaptées lorsque le contrôle de leur application est aisé. C'est le cas de la norme européenne qui limite à 130 grammes de CO₂ par kilomètre les émissions des voitures neuves à compter de 2012. Néanmoins, une norme s'applique mal à des émetteurs très différents car elle est uniforme : une norme ne tient pas compte de l'impact économique des coûts de réduction des émissions qui peuvent être insignifiants pour une grosse entreprise et fatals pour une PME. Une norme peut ainsi engendrer des effets pervers (notamment sur l'emploi ou apparition de pratiques de contournement : fraude ou délocalisation des activités polluantes dans un pays sans normes) qui compromettent son efficacité économique d'ensemble. De plus la norme d'émission de CO₂ n'assure pas l'atteinte d'un volume d'émissions de gaz à effet de serre donné : par exemple la norme de 130 g de CO₂/km est inefficace si le nombre de voitures vendues à cette norme explose (équipement des ménages chinois par exemple). Enfin, une réglementation n'incite pas à abaisser les émissions sous la norme.

Source : À partir de Jean-Philippe Barde, Economie politique de l'environnement, PUF 2012 et [dehttp://www.cdclimat.com/Le-role-des-instruments.html](http://www.cdclimat.com/Le-role-des-instruments.html)

* GES : Gaz à effet de serre

La découverte des chlorofluorocarbones (CFC) n'apportait que des avantages à l'industrie : gaz stables, ininflammables, non toxiques pour l'homme. Ils furent donc massivement utilisés sans étude préalable sur leur impact écologique. Grave erreur, puisque dès 1974 des études avancent l'hypothèse que ces gaz peuvent libérer leur atome de chlore dans la haute atmosphère. Celui-ci peut ensuite détruire l'ozone stratosphérique et laisser passer les UV nocifs pour la santé. Cette hypothèse fut confirmée en 1987.

En réponse à ces inquiétudes, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) créa en 1977 le Plan d'action mondial pour la protection de la couche d'ozone. Il a fallu attendre 1987 et le protocole de Montréal sur les substances nocives à la couche d'ozone pour introduire l'obligation de contrôle sur certains CFC. En 1990, un fonds financier fut créé pour couvrir les coûts des mesures de contrôle du protocole, de l'assistance technique, des informations et de la formation.

Grâce à ces efforts, la couche d'ozone devrait se stabiliser et redevenir normale dans une cinquantaine d'année à condition que le protocole de Montréal soit respecté.

Emmanuel ARNAUD, Arnaud BER, Christian DE PERTHUIS, Le développement durable

En 2009, 196 pays sont signataires du Protocole de Montréal, lui permettant ainsi d'être le premier protocole environnemental à atteindre la ratification universelle. En 2009, les CFC sont définitivement supprimés, à l'exception de quantités très minimes et indispensables (utilisation en médecine). Grâce à cette mesure réglementaire, la couche d'ozone a déjà commencé à se reconstituer.

Autre exemples :

- **normes de pollution pour les véhicules légers.** A permis de réduire la combustion d'énergies fossiles par véhicule de 40% entre 1990 et 2005.
- **Interdiction des lampes à incandescence** qui consommaient beaucoup d'énergie.

b. La mise en place d'une taxe (incitation via les prix) :

Deuxième manière de faire en sorte que le pollueur tienne compte de sa pollution : la taxe. Exemple classique : la taxe carbone, qui lui coûte quand il pollue (principe pollueur-payeur).

Les taxes carbone sont un prélèvement financier public (impôt) assis sur la quantité d'émissions de carbone ou d'autres GES*. Elles permettent de donner un prix à chaque tonne de gaz à effet de serre émise mais elles ne permettent pas de connaître à l'avance le volume des émissions finales : les émetteurs réduisent leurs émissions tant que le coût de cette réduction (coût marginal) est moins élevé que le prix de la taxe. La taxe a l'avantage de pouvoir tenir compte des spécificités économiques des secteurs d'activité concernés et donc d'être modulées (exemption partielle ou totale). La taxe présente aussi l'avantage de rapporter des recettes fiscales à l'Etat au moins jusqu'à ce que les émetteurs aient adopté des modes de production moins ou non polluants. De nombreux économistes pensent qu'une taxe carbone internationale harmonisée pourrait constituer un moyen efficace de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, la mise en œuvre de cette option reste en pratique très difficile, sinon impossible, au plan international. Des taxes carbone ont été mises en place dans plusieurs pays européens. L'efficacité environnementale de cette mesure dépend de la capacité des pouvoirs publics à fixer le bon niveau de taxe, trop faible l'incitation est nulle, trop forte, elle incite au contournement de la taxe (fraude ou délocalisation des activités polluantes dans un pays sans taxe).

Taux des taxes carbone nationales au 31 mars 2010

	Finlande	Suède	Norvège	Danemark	Suisse	Irlande
Date d'instauration	1990	1991	1991	1992	2008	2010
Taux plein ¹ (en euros par tonnes)	20 €	108 €	46 €	12 €	24 €	15 €

¹ Les taux peuvent varier en fonction des régimes d'exemption partielle ou totale dont bénéficient les différents secteurs économiques.

Source : CDC Climat Recherche.

Source : A partir de <http://www.cdclimat.com/Le-role-des-instruments.html>

Autre exemple :

- L'abandon de l'éco-taxe sur les poids lourds en France.
- Le système bonus malus vise à récompenser, via un bonus, les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO₂, et à pénaliser, via un malus, ceux qui optent pour les modèles les plus polluants :

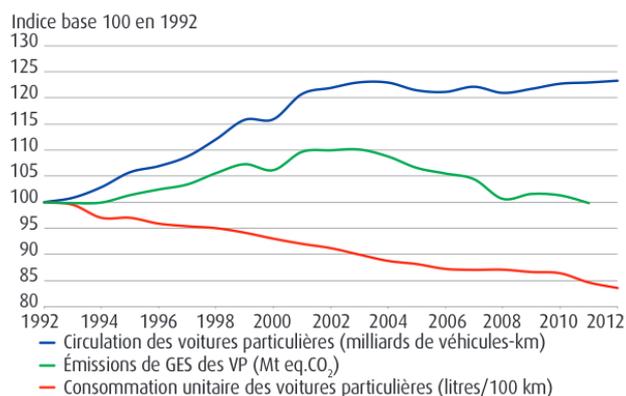
Taux d'émission de CO ₂ (en g par km)	Bonus (à compter du 1/11/2013)	Malus (à compter du 1/1/2014)
0 à 20	6300 €	
21 à 60	4000 €	
61 à 90	150 €	
91 à 130	-	-
131 à 135		150 €
136 à 140		250 €
141 à 145		500 €

146 à 150		900 €
151 à 155		1600 €
156 à 175		2200 €
176 à 180		3000 €
181 à 185		3600 €
186 à 190		4000 €
191 à 200		6500 €
201 et +		8000 €

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bonus-Malus-2014.html>

15 – Que concluez-vous de l'évolution comparée des 3 courbes ?

Évolution de la circulation, de la consommation unitaire et des émissions de gaz à effet de serre des voitures particulières



Source : Chiffres clés de l'environnement - Édition 2013
(<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>)

c. La mise en place d'un marché (incitation via les quantités) :

16 - Vidéo « Un marché pour dépolluer ? » du CEP.

<http://www.canal-educatif.fr/videos/economie/5/marchepollution/un-marche-pour-depolluer.html>

I. Acte 1 (de 0 à 7'37)

1. En quelle année et pour quelles raisons a-t-il été décidé de mettre en place un marché d'émission de CO₂ dans l'Union européenne ?
2. Quels sont les objectifs recherchés ?
3. L'émission est-elle due au seul secteur industriel ?
4. Quels sont les acteurs économiques directement concernés par ce marché ?
5. Quelles sont les mesures alternatives à la mise en place d'un tel marché ?
6. Quels sont les avantages et les inconvénients de chacune de ces deux autres mesures ?
7. Qu'est-ce qu'un quota ? Qui décide de son niveau ?
8. Comment un tel marché fonctionne-t-il ?
9. De quelle manière les quotas (et donc leur prix) doivent-ils évoluer sur le long terme ?

10. Comment les industriels doivent-ils réagir à cette évolution ?

II. Acte 2 (de 7'38 à 13'05)

1. Comment les prix se déterminent sur le marché ?
2. Qui sont les offreurs et les demandeurs ?
3. Quel est l'effet d'une évolution de l'offre et de la demande sur le prix d'équilibre ?
4. À quelle alternative (quel choix) les industriels sont-ils soumis ?
5. Pour quelles raisons le prix du carbone a-t-il fortement chuté à la mi-2006 ?
6. Comment la Commission européenne a-t-elle réagi ?
7. Qu'est-ce qu'un projet MDP ? Quelles sont les limites des projets MDP ?

III. Acte 3 (de 13'06 à 16'13)

1. Quelles sont les limites des marchés de droit d'émission ?

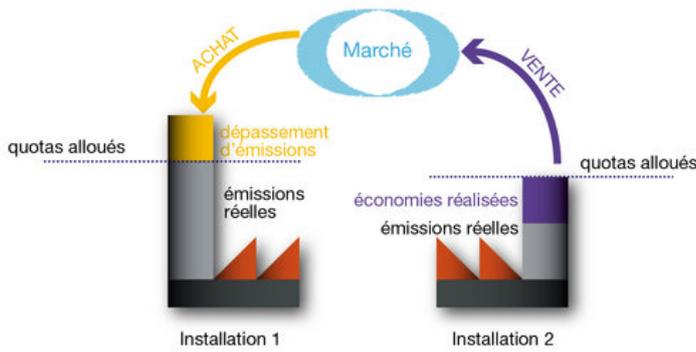
Troisième manière de faire en sorte que le pollueur tienne compte de sa pollution : la mise en place d'un marché, qui lui rapporte quand il pollue moins. C'est ce qu'on appelle les « marchés de droits à polluer » ou « marchés de permis d'émission » ou « marchés carbone ».

Les systèmes d'échange de quotas se basent sur la fixation d'un plafond d'émissions de gaz à effet de serre par une autorité de régulation (instituée par les pouvoirs publics). Ce plafond est converti en **quotas*** d'émissions, appelés également **permis**. Les quotas sont distribués aux émetteurs couverts par le système. Ce peut être des entreprises (système européen), des pays (protocole de Kyoto) ou encore des citoyens. Ils sont ensuite échangeables sur des marchés organisés (bourses du carbone) ou directement entre émetteurs, de gré-à-gré. À l'issue d'une période déterminée, les émetteurs doivent restituer à leur autorité régulatrice la même quantité de quotas que leurs émissions.

*Quota : quantité maximale

Les systèmes d'échange de quotas permettent aux acteurs concernés de choisir, par un arbitrage économique, entre réductions internes des émissions et vente ou achat de quotas, de façon à ce que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre soient faites là où elles ont le plus faible coût économique. Les marchés de quotas se sont avérés plus faciles à accepter par les émetteurs que les taxes ou les normes puisqu'ils laissent aux acteurs privés la liberté de décider des moyens qu'ils souhaitent utiliser pour se mettre en conformité. La réduction des émissions de gaz à effet de serre sera proportionnelle à la contrainte fixée par le régulateur politique via le plafond d'émissions fixé et donc la quantité de quotas distribués. Selon certains économistes, il existe des risques de spéculation sur les marchés carbone : certains achètent des droits d'émission uniquement pour les revendre en misant sur la différence de prix de divers produits financiers disponibles.

Source : <http://www.cdclimat.com/Le-role-des-instruments.html>



Exercice : Réglementation ou incitation ? (Par Stany Grelet)

Imaginons une économie simple, où deux entreprises, A et B, émettent du CO₂. Leurs caractéristiques sont exposées dans la partie supérieure du tableau ci-dessous. Si elles décidaient de réduire leurs émissions, il en coûterait davantage à l'entreprise A : nous sommes ici dans une situation – fréquente dans l'économie réelle – où toutes les entreprises n'ont pas les mêmes coûts de réduction de leurs émissions.

Les pouvoirs publics hésitent entre deux politiques climatiques :

- La mise en place d'une norme contraignante (un seuil annuel à ne pas dépasser) : c'est la politique 1.
- La mise en place d'une incitation, soit sous la forme d'une taxe, soit dans le cadre d'un marché de quotas d'émission.

Politique n°1	Caractéristiques des entreprises :	Entreprise A	Entreprise B		
	Émission de CO ₂ (t/an)		1500	1300	
Coût de réduction des émissions (\$/t)		100	10		
Politique n°1 : réglementation	A, comme B, doit se plier à la réglementation	B, comme A, doit se plier à la réglementation			
Norme d'émission (t/an) :	Réduction des émissions de A :	Réduction des émissions de B :	Réduction totale des émissions :		
750	750	550	1300		
	Coût pour A (réduction des émissions x coût de réduction) :	Coût pour B (réduction des émissions x coût de réduction) :	Coût total pour les entreprises :	Coût moyen d'une tonne en moins (\$/t)	
	75000	5500	80500	62	
Politique n°2	Politique n°2 : taxation ou marché de quotas d'émissions	A décide de payer la taxe (ou d'acheter des droits à polluer), et de continuer à émettre	B décide de réduire ses émissions, pour ne plus payer la taxe		
	Prix de la tonne (\$ par t) :	Réduction des émissions de A	Réduction des émissions de B	Réduction totale des émissions :	
	20	0	1300	1300	
	Coût pour A (émissions x prix de la tonne)	Coût pour B (réduction des émissions x coût de réduction)	Coût total pour les entreprises :	Coût moyen d'une tonne en moins (\$/t)	
	30000	13000	43000	33	

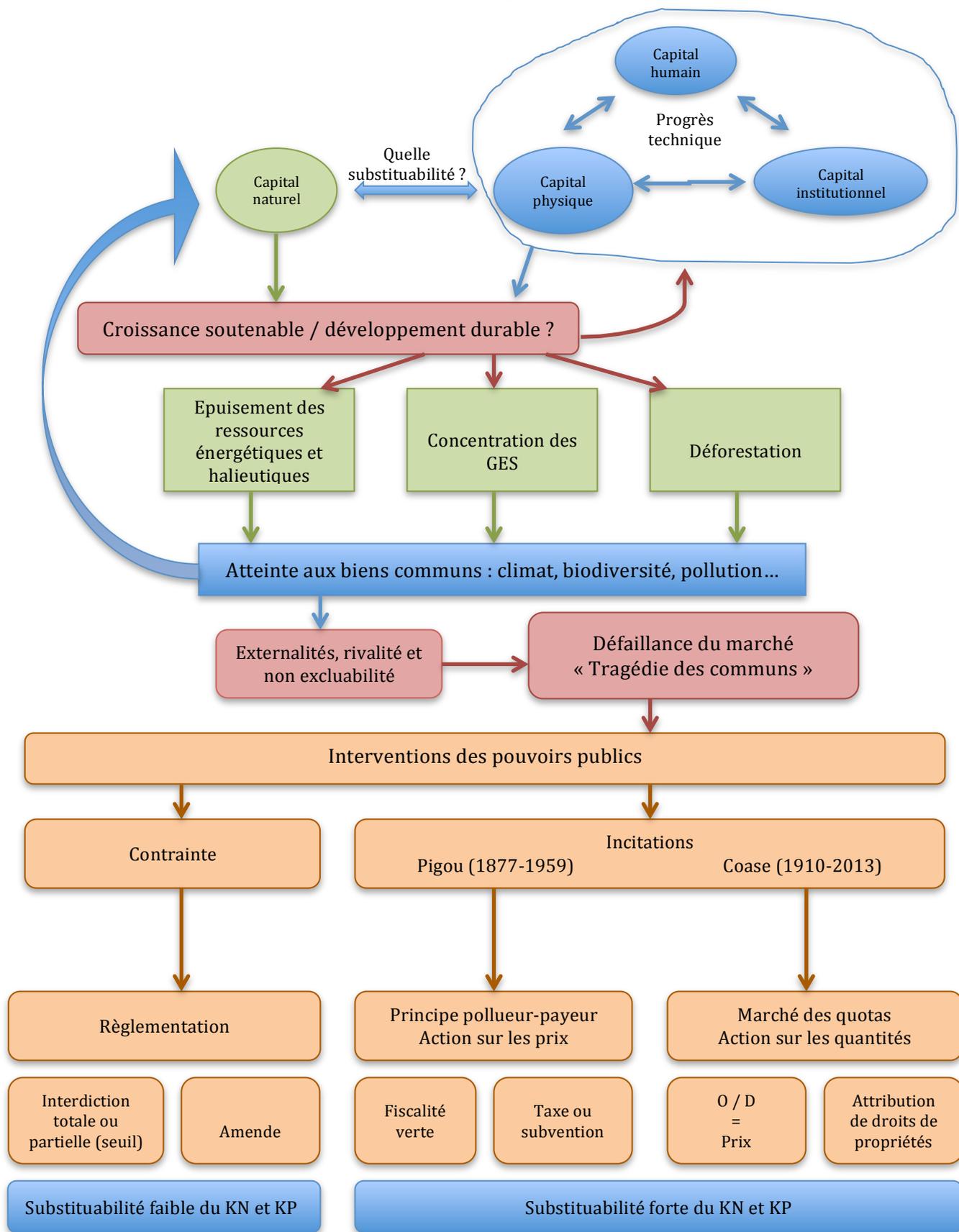
- ✍ 17- Complétez le tableau à l'aide des calculs nécessaires.
- ✍ 18- Pourquoi l'entreprise A préfère-t-elle payer la taxe (ou acheter des quotas) plutôt qu'investir en dépollution ?
- ✍ 19- Laquelle des deux politiques est la meilleure ? Justifiez votre réponse.
- ✍ 20 -Que se passe-t-il si la taxe (ou le prix du quota) est trop faible ?
- ✍ 21- Quelle politique faut-il choisir quand on ne connaît pas les coûts de réduction des émissions ?

 22 - Complétez à l'aide des § a, b, c.

	Réglementation	Taxe	Marché
Avantages			
Inconvénients ou limites			

☞ Compte tenu du fait que chaque type de mesure climatique possède des avantages, des contraintes et des inconvénients, il est nécessaire et efficace de les utiliser chacune là où elles présentent le plus d'avantages et le moins d'inconvénients selon le type de pollution que l'on souhaite limiter voire interdire. Concrètement, ces 3 outils sont donc utilisés de façon combinée.

Schéma de synthèse



4 difficultés communes : qualité-coût de la surveillance/régulation, quelle internationalisation des politiques climatiques, comment fixer le bon niveau de taxe, quota, seuil & quelle équité entre pollueurs ?